



COMITE SYNDICAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU : 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-quatre juin à dix-sept heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué jeudi 13 juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric Touzellier
Constat de non-quorum lors de la séance du jeudi 6 juin 2024

Référence du service :

Election : FT/PL/VM-01d

Objet de la délibération :

**ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD**

Étaient présents(es) (19)

Frédéric TOUZELLIER, *Président*

Gaël DUPRET, Gilles GADILLE, Jean-François LAURENT, Patricia VAN DER LINDE, *Vice-Président(e)s présent(e)s*

Jean-Luc CHAILAN, Claude DE GIRARDI, Michel DEBOUVERIE, Fabienne DHUISME, Jean-Jacques GRANAT, Christophe GREGOIRE, Bernard JULLIEN, Denis MALAVAL, Antoine MARCOS, Bruno PASCAL, Patrice PLANES, Jacky REY, Alain THEROND, Gilles TIXADOR, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Étaient représentés(ées) (6 pouvoirs)

Jean DENAT, donne pouvoir à Bruno PASCAL ; Jean-Luc DESCLOUX, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Philippe GRAS, donne pouvoir à Jean-François LAURENT ; Renaud LEROI, donne pouvoir à Gilles GADILLE, Véronique POIGNET-SENGER, donne pouvoir à Gilles TIXADOR ; Régis VIANET donne pouvoir à Patricia VAN DER LINDE.

Étaient excusés(ées), absents(es) (63)

André BRUNDU, Bernard CLEMENT, Cécile MARQUIER, Juan MARTINEZ, Julien PLANTIER, *Vice-Président(e)s excusé(e)s*

Bernard ANGELRAS Frédéric BEAUME, Patrick BENEZECH, François BERTIER, Olivier BONNE, Vincent BOUGET, Jean-Marc CAMPELLO, , Mylène CAYZAC-PRAME, Audrey CIMINO, Ivan COUDERC, François COURDIL, Robert CRAUSTE, Gilles DONADA, Xavier DUBOURG, Brigitte DUPONT, Frédéric ESCOJIDO, Thierry FELINE, Bruno FERRIER, Laurence GARDET, Maryse GIANNACCINI, Jean- Lisbeth GUERIN-GRAIL, Robert HEBRARD, Catherine LECERF, Joffrey LEON, Loïc LEPHAY, Florent MARTINEZ, Jean-Claude MAZAUDIER, Pierre MEDAN, Ombeline MERCEREAU, Brigitte MIRANDE, Maurice MOURET, Rémi NICOLAS, Olivier PENIN, Jérémy PEREDES, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Thierry PESENTI, Angel POBO, Jean-Louis POUDEVIGNE, Gaëtan PREVOTEAU, Patrice QUITTARD, Marie-France RAINVILLE, Jean-Marie RAYMOND, Géraldine REY-DESCHAMPS, Fabienne RICHARD-TRINQUIER, Olivier RIGAL, Josiane ROSIER-DUFOND, David-Alexandre ROUX, Rodolphe RUBIO, André SAUZEDE, Joël TENA, Richard TIBERINO, Catherine TOUNIER-BARNIER, Eddy VALADIER, Pascale VANDALLE, Véronique VAUTRIN, Pascale VENTURINI Lucien VIGOUROUX, Valentine WOLBER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

Monsieur Frédéric **TOUZELLIER**, Président du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard, rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L. 5711-1, 5211-7 et 5211-8, relatifs à l'organe délibérant ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L5211-1, L5211-2, L. 5211-6, 5211-7 et 5211-8, L.5211-10 relatifs à l'organe délibérant et à son fonctionnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par son article L. 5211-9, relatif notamment aux attributions du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales par ses articles L. 2121-20 et L. 2121-21 relatifs aux procédures de délégation de vote et mode de scrutin ;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard et approuvant ses statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2003-120-7 du 30 avril 2003 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2009-0512-03 en date du 12 mai 2009 modifiant les statuts du syndicat mixte du SCOT Sud Gard

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-045-0007 en date du 14 février 2013 relatif aux conséquences de l'extension de périmètre de deux Communautés de communes sur les Syndicats mixtes ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-01d en date du 28 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour un changement d'adresse de son siège social ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-02d en date du 28 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour l'intégration de deux nouvelles communes à son périmètre ;

Vu la délibération n° 2013-03-28-03d en date du 28 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour le changement de la composition de ses ressources ;

Vu la délibération n° 2014-03-03-06d en date du 3 mars 2014 portant modification des statuts du Syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard sur les articles 8, 12 et 14 ;

Vu la délibération n°2019-12-10-1d en date du 10 décembre 2019 approuvant le projet de SCOT Sud Gard révisé ;

Vu la délibération n° 2020-09-08-02d du 08 septembre 2020 portant élection du Président du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Considérant la délibération n°2020-09-08-03d fixant à 8 le nombre de membres du bureau ;

Considérant que le quorum est atteint conformément à l'article 2121-17 du CGCT ;

Considérant qu'à la suite de la démission de Monsieur Pierre Lucchini membre du bureau il est nécessaire de le remplacer afin de respecter la délibération n°2020-09-08-03d fixant à 8 le nombre de membres du bureau ;

OBJET : ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU
DU SYNDICAT MIXTE DU S.CO.T. SUD DU GARD

Envoyé en préfecture le 01/07/2024
Reçu en préfecture le 01/07/2024
Publié le
ID : 030-253003297-20240624-2024_06_24_01D-DE
N° [2024-06-24-01d]

Considérant qu'il est nécessaire de faire un appel à candidature en séance ;

Considérant la candidature suivante annoncée ;

- **Monsieur Denis MALAVAL**

Il est procédé à l'élection à bulletin secret ;

(Membres afférents : 88 Membres en exercice : 88)


Exprimés : 24 (dont 6 pouvoirs)
(Monsieur Denis MALAVAL ne prend pas part au vote)

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Par conséquent, a été élu à l'**unanimité**. en séance du 24 juin 2024,

en tant que membre, du bureau du Syndicat mixte du SCOT du Sud Gard, **Monsieur Denis MALAVAL**

**Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard**


Frédéric TOUZILLIER
Maire de Nîmes
1^{er} Vice-Président de Nîmes métropole